

vider cet organe et éviter ainsi un choc opératoire pouvant devenir mortel.

Une opération que vous serez appelé à faire plus souvent que la précédente, c'est l'intervention pour la hernie. Vous savez combien les hernies sont fréquentes. Eh ! bien, devez-vous opérer tous les cas qui se présentent à vous ? Non, sans doute. Je ne parle pas de la hernie étranglée, dans ce cas l'opération s'impose ; mais lorsqu'une hernie est facilement réductible, aisément maintenue par un bandage, et que le sujet n'en éprouve ni gêne, ni douleur, vous ne devez pas proposer une opération quelque bénigne qu'elle soit.

Depuis quelques années on a abusé des faveurs de l'antiseptie ; et on a souvent opéré inutilement un trop grand nombre de hernies. Nous lisons quelquefois qu'un jeune chirurgien de 30 ans vient de faire sa 500ème opération pour la cure radicale de la hernie.

Ici nous n'avons pas opéré sans indication spéciale. Si la hernie est douloureuse, difficile à réduire, si elle provoque des troubles digestifs et que le sujet réclame une intervention, vous êtes justifiable d'opérer, même si les résultats ne répondent pas à votre attente ; car le meilleur procédé opératoire est quelquefois suivi de récurrence. Vous aurez rendu service à votre malade, parce que vous aurez substitué une légère infirmité à une maladie douloureuse, grave et menaçante.

Vous serez souvent consulté par des jeunes sujets porteurs d'une hernie inguinale qui, bien que ne souffrant pas, demandent à être débarrassés de cette hernie pour des raisons diverses. Vu les excellents résultats que donne la méthode de Bassini, vous êtes assurément autorisé à intervenir et vous pouvez espérer une cure radicale surtout si vous avez affaire à une hernie congénitale. Dans le cas d'une hernie acquise, le pronostic doit être plus réservé ; car quelquefois il y a récurrence ; et dans certains cas, après avoir guéri une hernie du côté droit, j'ai vu une nouvelle hernie se développer du côté opposé.

Passant au chapitre des résections, vous verrez que nous avons fait très souvent les résections du genou, du coude, de l'épaule, du poignet, et quelquefois de la hanche. Dans le cas du traumatisme des grandes articulations, ne vous hâtez pas d'opérer ; tentez d'abord un traitement antiseptique parfait, et n'intervenez que quand la chirurgie conservatrice ne peut